

Les crédits

Un employé qui vit au Québec, qui décide d'aller travailler en Alberta, ou vice versa, devrait avoir la même formation. Ainsi, il y aurait une mobilité des travailleurs partout au pays, d'une province à l'autre, sans difficulté. Est-ce que la députée serait d'accord pour qu'on établisse de telles normes?

Mme Lalonde: Monsieur le Président, il me semble que cette question est très différente du discours que j'ai tenu. Le Québec qui contrôle sa politique de main-d'oeuvre cherchera à harmoniser, quand il pense que c'est dans l'intérêt des travailleurs, non seulement avec le Canada, mais avec les États-Unis. Il y a un grand nombre de travailleurs qui vont travailler aux États-Unis pendant un certain temps pour revenir ensuite, et je pense que c'est la même chose au Québec.

• (1605)

Nous parlons de questions fort différentes, mais je vous dirais que nous aurions plus de chance d'atteindre à l'efficacité dans les politiques de main-d'oeuvre, et là cela reste à décider aux autres provinces du Canada, mais pour ce qui est du Québec, et je répète encore, c'est l'Association des manufacturiers qui parlait de politiques de main-d'oeuvre et de politiques de développement de l'emploi devant être contrôlées par le Québec. C'est donc pour des raisons d'efficacité que nous disons que nous avons besoin d'avoir le contrôle. Et je vais vous dire que nous savons que le peuple québécois, sans se renier, ne peut pas accepter qu'il en soit autrement. Peut-être qu'au Canada, cela ne les dérange pas qu'il y ait des instances nationales qui fassent cela, au Québec, ce n'est pas possible.

Donc, ce que nous disons, c'est le plus tôt ceci sera fait, le plus tôt nous pourrions aussi arriver à des mesures qui sont des mesures efficaces, intelligentes et qui vont être pour le mieux-être de la population.

[Traduction]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, dans ses remarques, la députée du Bloc a parlé du Québec et aussi du Canada.

Je signale à la députée que, pour l'instant, le Québec fait encore partie du Canada et, franchement, je suis certain que le Québec fera encore partie du Canada après le référendum. Je veux que le Québec demeure au sein du Canada. Les Québécois veulent que le Québec demeure au sein du Canada. Je suis certain que la députée sera surprise du résultat du vote.

Je ne suis pas d'accord avec la députée du Bloc sur beaucoup des points qu'elle a soulevés. Je ne suis pas d'accord non plus avec le Parti libéral sur la façon dont il se propose d'administrer le régime d'assurance-chômage.

Une des principales raisons pour lesquelles nous avons un conflit entre la province de Québec et le gouvernement fédéral, c'est la formation de la main-d'oeuvre et le financement des programmes de création d'emplois. Si le régime d'assurance-chômage avait gardé sa vocation initiale, qui consistait à donner une aide temporaire aux travailleurs qui sont entre deux emplois, nous n'aurions pas toutes ces querelles au sujet du financement des programmes de création d'emplois à même la caisse d'assurance-chômage. Une façon de résoudre certains des problèmes, c'est de faire du régime d'assurance-chômage un simple régime d'assurance tel que prévu à l'origine et de donner ainsi aux

employeurs et aux employés la chance de prendre les décisions sur la façon de l'administrer.

À l'époque où les politiciens se servaient du régime d'assurance-chômage pour financer des programmes de création d'emplois, jamais, malgré les milliards de dollars investis au cours des années, les programmes de création d'emplois du gouvernement ne nous ont donné de vrais emplois à long terme.

Le gouvernement doit se retirer de la création d'emplois et céder sa place aux entreprises. C'est le secteur privé qui crée de vrais emplois rémunérateurs à long terme, et non les programmes gouvernementaux qui prennent fin lorsque les fonds sont épuisés.

Lorsque le Parti libéral adoptera ce genre d'attitude, lorsque les députés du Bloc représentant la province de Québec qui fait partie du Canada adopteront ce genre d'attitude, nous pourrions peut-être relancer notre économie et avoir ainsi plus d'emplois, ce qui fait que nous n'aurons plus à nous préoccuper de choses comme les suppléments de revenu et le financement des programmes de création d'emplois.

[Français]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, cher collègue, je voudrais vous dire tout d'abord que le Bloc québécois, ici dans cette Chambre, a demandé, à répétition, la diminution du taux d'assurance-chômage. Je voudrais dire aussi que dans notre rapport minoritaire, nous avons proposé que les mesures autres que l'assurance-chômage ne soient pas prises à même la caisse d'assurance-chômage. Nous avons demandé davantage de contrôle des employeurs et des travailleurs sur la caisse d'assurance-chômage.

• (1610)

Cependant, je dois dire que nous croyons à l'efficacité d'un certain nombre de mesures, pas toutes celles qui sont là, mais à certain nombre de mesures pour aider les travailleurs et les travailleuses qui sont temporairement sans travail à se retrouver du travail, soit à devenir plus efficaces, soit à développer d'autres habiletés. Mais, nous savons et l'avons dit à répétition, que c'était d'abord la création d'emplois qui était essentielle.

Cependant, ayant été longtemps professeur d'histoire et préoccupée par l'histoire économique et sociale, je voudrais dire à l'honorable collègue que, au cours de certaines périodes qui nous ont précédés, il n'y avait pas de normes, il n'y avait pas d'assurance-chômage ou il n'y avait pas de règlement, qu'il n'y avait pas de chômage, au contraire.

Je veux lui dire aussi qu'il y a des périodes où il y a eu réglementation et normes, et où le chômage était plus bas. Je lui rappelle d'ailleurs, et je vais finir là-dessus, quand le président des États-Unis a lancé son grand ralliement au moment de la crise de 1929, il l'a fait en proposant des normes, des règlements, des hausses de salaire pour les travailleurs. C'est à la suite de cela et de la guerre que, bien sûr, l'économie est repartie.

[Traduction]

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui du Budget des dépenses principal du gouvernement. Plus tard, cette question sera mise aux voix. Je doute fort cependant que des changements seront apportés au Budget des dépenses principal. Aussi je me demande ce que, diable, nous essayons d'accomplir par un débat comme celui-ci,